Informations de base	
2008/0124(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Domaine des transports aériens: application de l'article 81, paragraphe 3, du traité à des catégories d'accords et de pratiques concertées (abrog. règlement (CEE) n°3976/87). Codification **Subject** 2.60.01 Restrictions aux échanges, ententes, positions dominantes 3.20.01 Transport aérien de personnes et frêt	